



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2024 LISTE DES DELIBERATIONS

Membres :

PRÉSENTS : Mesdames Cécile JOURDAIN, Aline LAZZARINI, Annick MATTIA, Immacolata REVERTE, et Marie-Françoise VIGNOLLET, Messieurs Thierry BERNARD, Éric MAITRE, Sully MUSSARD, Cyril PELUD, Pierre RAMBAUD et Guy ROUYER.

EXCUSES : Mesdames Amandine PARSY, Françoise ROSTOUCHER qui a donné tous pouvoirs à Madame JOURDAIN Cécile, Monsieur Allann D'ETTORRE.

ABSENT : Monsieur Sébastien PELUD

Madame le maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant « **CONVENTION DE PRISE EN CHARGE ET GESTION DES COLONIES DE CHATS LIBRES ENTRE LA FONDATION CLARA ET LA COMMUNE DE BETTANT** » le Conseil Municipal, à l'**unanimité (12 voix)** accepte la modification de l'ordre du jour

1) **ACCEPTATION DE LEG SANS CONDITIONS NI CHARGES D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE DE MONSIEUR RENÉ CAGNIN**

ADOPTÉ

Par courrier reçu le 22-12-2023, le Crédit Agricole Centre Est a informé la commune du fait qu'elle était bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie souscrit par M. René CAGNIN décédé le 06 novembre 2023 à Bourg en Bresse. Il est précisé que le versement des capitaux n'est assorti d'aucune charge et n'exige aucun engagement quelconque de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité (12 voix)** accepte le versement des capitaux provenant des contrats d'assurance vie souscrit par M. René CAGNIN.

2) **VERSEMENT DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE**

ADOPTÉ

Le ministre de la Transformation et de la fonction publique a annoncé le 12 juin 2023 la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour soutenir le pouvoir d'achat des agents des trois fonctions publiques dont la rémunération mensuelle brute n'excède pas 3 250 €. Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 a fixé les modalités de mise en œuvre de cette prime dans la fonction publique territoriale.

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute ne dépassant pas 39.000 euros sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3.250 euros en moyenne par mois), sachant que la garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa) et la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées ne sont pas à prendre en compte.

La prime prévue sera versée par l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023 ;

- chaque employeur public, lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

L'avis au comité social territorial du Centre de gestion de l'Ain datant du 08 décembre 2023 est favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité (12 voix)** décide du versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions prévues.

3) **PRISE EN CHARGE DES OBSEQUES D'UNE PERSONNE INDIGENTE**

ADOPTÉ

Il est rappelé au conseil municipal l'obligation de prendre en charge les frais d'obsèques d'une personne indigente, Monsieur Camille GARNIER étant décédé le 19 janvier 2024, ces obsèques sont donc à la charge de la commune de BETTANT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité (12 voix)** accepte la prise en charge des frais d'obsèques de la personne indigente

4) **MODIFICATION DU PERIMETRE DU SAGE**

ADOPTÉ

La modification du périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) basse vallée de l'Ain actuel



Mairie de BETTANT

(40 communes/40Km²) consiste à le faire coïncider au périmètre du SR3A (142 Communes/1700Km²), ce qui permettra d'avoir une vision plus globale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec **9 voix pour et 3 abstentions** approuve la modification du périmètre du SAGE

5) PROJET DE NUMERISATION DU CIMETIERE

ADOPTÉ

La commission de travail « cimetière » propose de numériser et d'intégrer le plan du cimetière dans le SIG (SIE@) et propose de choisir l'option qui consiste à intégrer les données dans la base du GESCIM (SIE@), cette évolution facilitera la gestion du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité (12 voix)** accepte le DEVIS avec l'option de l'entreprise COSMOS GEOMETRE EXPERT

6) DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT (PACTE TERRITOIRE) POUR LES TRAVAUX DE RELAMPAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

ADOPTÉ

La commune a pour projet d'équiper ses bâtiments communaux de lampes LED et de réaliser des travaux de relamping de son éclairage public en vue de réaliser des économies d'énergie.

Le Département de l'Ain propose, dans son volet « Transition Ecologique » du dispositif du Pacte de Territoires 2024-2026 de subventionner à hauteur de 20 % les travaux envisagés par la commune de Bettant, éligibles à ce dispositif.

Le plan de financement de ces travaux pourrait s'établir comme suit :

Désignation	Montant global HT	Part de la Commune	Part de la CCPA	Part du Département
BATIMENTS communaux	30 665.19 €	9 532.15 €	15 000.00 €	6 133.04 €
l'éclairage public	99 702.40 €	79 761.92 €		19 940.48 €
TOTAL	130 367.59 €	89 294.07 €	15 000.00 €	26 073.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité (12 voix)** autorise la demande de subvention au département de l'Ain

7) MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

ADOPTÉ

La commission communale « électricité », qui s'est réunie en date du 6 décembre 2023, a décidé de faire appel à un maître d'œuvre pour la gestion de ce projet.

Le devis proposé par la société ARCHIGRAPH, sise 403 rue des Rives de l'Ain à VARAMBON (Ain) semble répondre aux attentes de la commune. La proposition faite est de 9 840,00 € HT pour l'ensemble des tâches déléguées à la maîtrise d'œuvre.

Madame le maire expose que la mission de maîtrise d'œuvre reposera sur 3 axes principaux : tout d'abord dresser un état des lieux de l'existant, ensuite de rédiger les études d'avant-projet et de projets avec consultation des entreprises et enfin, assister les contrats de travaux, diriger l'exécution des travaux et assister aux opérations de réception des travaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité (12 voix)** approuve le choix du maître d'œuvre pour les travaux de modernisation de l'éclairage publique.

8) MISE EN VENTE ET ECHANGE DE PARCELLES PRIVEES AU PROFIT DE LA COMMUNE POUR LA CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'HONORAIRE.

ADOPTÉ

Madame le maire informe les membres du Conseil que la commune de BETTANT souhaite se porter acquéreur de terrains privés pour la création d'une piste cyclable entre les communes d'Ambérieu-en-Bugey et Torcieu.

La société SELARL CGDM, titulaire d'un Office notarial, domiciliée 191 bis rue Alexandre Bérard à Ambérieu-en-Bugey est mandatée pour mettre en place, rechercher, collecter des informations et des documents, établir des lettres d'engagement en vue de procéder aux futures ventes et échange de diverses parcelles de terrains sises à BETTANT.

Les parcelles concernées appartiennent à 5 propriétaires : Monsieur GROSLAMBERT et Madame VINEY (vente), les conjoints TESTE (vente), les conjoints PACOUD (1 et 2) (vente), et Madame BOURBON (échange).



Mairie de BETTANT

En contrepartie de l'accomplissement de cette mission, la société SELARL CGDM percevra des honoraires s'élevant à 600 € TTC par dossier, soit 3 000 € en tout, tels que la convention d'honoraires établie entre la SELARL CGDM et la Commune de BETTANT le stipule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité (12 voix)** approuve le projet de mise en vente et d'échange de parcelles privées et autorise Mme le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires.

9) CONVENTION DE PRISE EN CHARGE ET GESTION DE COLONIES DE CHATS LIBRES ENTRE LA FONDATION CLARA ET LA COMMUNE DE BETTANT

REJETE

Il est rappelé l'importance de gérer les colonies de chats libres pour éviter une surpopulation. La capture, la stérilisation, l'identification et le relâchage sont proposés par la fondation CLARA moyennant un paiement des prestations par chat capturé (Femelle = 130 €, Mâle = 100 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **1 voix Pour, 3 voix Contre et 8 Abstentions** n'approuve pas le projet de convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres entre la fondation CLARA et la commune.

Points divers

Travaux sur l'éclairage des rues

Le MOE (ARCHIGRAPH) est venu se présenter en séance et a présenté au conseil municipal ses missions sur le chantier de relampage de l'éclairage public

Relampage des bâtiments

Les travaux de relampage des bâtiments débuteront par les salles de classes en Février

Association extérieure « Vannerie ».

Une association nous demande un local et nous réfléchissons à une solution.

Association « Art Osons »

Organisation d'une veillée « conte » sur la commune fin juin 2024

Eclairage du nouveau parking Marronnier

Le massif d'un candélabre est en cours de pose par les employés techniques municipaux. Le deuxième sera fixé au mur du bâtiment marronniers donnant sur ce parking, côté logements locatifs.

Journée Nettoyage organisée par l'association de chasse de BETTANT avec l'aide de la fédération Départementale de Chasse

Date prévue samedi 16 MARS

Travaux de voirie

Des devis sont en cours pour la création d'une zone de rétrécissement en « dur » donc fixe devant le cimetière et l'école.

Bâtiment Eglise

- Travaux de remise en état de l'intérieur : le devis effectué est de 19 000 € pour rénover de l'église (retirer la totalité du crépis ciment, rejointement), une demande de subvention sera demandée dans un 2eme temps
- Remplacement du mécanisme de l'horloge afin de passer en monophasé (devis 505 €), ce qui permettra de supprimer l'abonnement Triphasé.

Agenda

- Repas des Aînés : Dimanche 17 MARS

Fin de séance à 22h45